

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

NOTE DE PRESENTATION AU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

DISPOSITIONS GENERALES

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Coucy lés Eppes a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées.

Celle-ci porte sur des travaux de démolition du château d'eau de la commune de Samoussy nécessitant la destruction de 14 nids d'Hirondelle de fenêtre - *Delichon urbicum* - implantés sur la façade du château d'eau, sur la commune de Samoussy.

Cette demande a fait l'objet d'un avis favorable du conseil scientifique régional du patrimoine naturel le 18 décembre 2018.

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL

Le présent arrêté préfectoral a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R 411-14 du Code de l'environnement.

CONSULTATION DU PUBLIC

En application des dispositions de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné de la présente note de présentation et du dossier déposé est rendu accessible au public pendant 15 jours (du 02 au 16 janvier 2019 inclus) sous format électronique via le site internet de la préfecture de l'Aisne et sur demande sous format papier à la préfecture et dans les sous-préfectures du département.

LAON, le **27 DEC. 2018**
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,


Pierre-Philippe FLORID